

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES DANS LES ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE



LES OBJECTIFS DU CONTRAT 2024 – 2028

2,2 M€ ADEME

+ cofinancement Région pour le 04

24 installations à créer dont 8 hors biomasse

6GWh de chaleur renouvelable à créer

2^{EME} CONTRAT CHALEUR RENOUELEBLE TERRITORIAL

Déclinaison territoriale du Fonds Chaleur de l'agence de la transition écologique (ADEME), ce dispositif vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire.

Pour cela, le TE-SDE04 :

- Accompagne et conseille les porteurs en début de projet pour analyser les solutions les plus opportunes et jusqu'à l'étude de faisabilité.
- Accompagne les porteurs de projet dans le montage des dossiers de subventions Fonds Chaleur et Région (subventions pour les études de 50% à 70%, subventions pour les travaux de 10 à 80%).
- Instruit les demandes de subventions Fonds Chaleur au côté de l'ADEME.

QUI EST ELIGIBLE ?

- Collectivités territoriales et établissements publics
- Entreprises privées (industrielles, agricoles ou tertiaires)
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Copropriétés

INSTALLATIONS ÉLIGIBLES (BÂTIMENTS NEUFS OU EN RÉNOVATION)



Chaufferie au bois décheté et au granulés



Panneaux solaire thermique, PAC solaire et système solaire combiné



PAC géothermique sur sondes ou sur nappe



Modules de récupération de chaleur fatale (sur eaux usées, sur buées de séchage, sur groupe froid...)



Réseaux de chaleur inter-bâtiments alimentés par des énergies renouvelables et de récupération

BILAN DU 1^{ER} CONTRAT

2021-2024



19 PROJETS FINANCÉS



3,2 GWH D'ENR&R PRODUITE



1 500 317 € ENGAGÉS SUR 4 355 090 € DE TRAVAUX
SOIT 34% D'AIDE FONDS CHALEUR MOYENNE



981 964 € D'AIDE RÉGION
SOIT 23% D'AIDE RÉGION MOYENNE

QUELQUES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS CHALEUR VIA LE CCRT



La création du réseau de chaleur bois sur la commune de Saint-André-les-Alpes. 2 chaudières automatiques de 170kW au bois déchiqueté desservent 7 bâtiments publics via un réseau de chaleur de 340 mètres linéaires et 7 sous-stations, le tout sans appoint fossile.



Le SDIS04 pour l'installation d'une PAC alimentée par l'eau de la nappe alluviale de la Bléone via un forage de production et un forage de réinjection et permettant de produire 100% du chauffage et de la climatisation.



Les bâtiments d'hébergement et d'activité de l'association La Source à Seyne-les-Alpes pour 30m² de panneaux solaires thermique et une chaudière à bois déchiqueté de 60kW.



L'installation d'un module de récupération de la chaleur produite par les groupes de production de froid (chaleur fatale) pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire du nouveau magasin de producteur la ferme de Mison.



Une chaufferie à granulés à la gendarmerie du Lauzet-Ubaye dans le cadre de sa rénovation énergétique.



Une PAC sur champ de sondes au Couvent des Minimes dans le cadre de sa rénovation et la création du son nouveau SPA permettant de produire 100% du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de soins, et la climatisation.

POURQUOI INVESTIR DANS UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ?

- Réaliser des économies d'énergie
- Gagner en indépendance en s'affranchissant des énergies fossiles
- Réduire ses émissions de CO2
- Valoriser les filières et ressources locales et créer des emplois
- Se mettre en conformité avec le décret tertiaire ou la fin des chaudières fioul ou une réglementation thermique

COMMENT BÉNÉFICIER DU FONDS CHALEUR ?

Contactez Fanny GABORIT :
f.gaborit@sde04.fr - 04 92 32 47 80
www.sde04.fr



@SYNDICATDENERGIE04



SDE04